

AVIS PUBLIC

PR2.2 - Avis d'évaluation
environnementale

PROJET D'USINE D'ALLIAGE DE SILICIUM DE MÉTAUX CANADIENS À BAIE-COMEAU

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Les Métaux Canadiens Inc. (ci-après la Société) désire se positionner comme fournisseur de silice de haute pureté et d'alliage de silicium en Amérique du Nord. La Société a l'intention de construire une usine d'alliage de silicium à Baie-Comeau. Cette usine serait approvisionnée à partir d'un dépôt de silice de haute pureté localisé dans la carrière Langis, dans la vallée de la Matapédia, et pour laquelle les autorisations environnementales ont été obtenues.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur. L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante : http://www.ree.mddelcc.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-14-041

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 8 juin 2018, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet mentionnée précédemment.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet, soit par téléphone (+1 418-521-3830 ou 1 800-561-1616) ou encore en allant sur le site Internet du MDDELCC (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/>).

Le 9 mai 2018. Cet avis est publié par Les métaux Canadiens Inc. conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (R.L.R.Q., chapitre Q-2).